

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -
Séance du Séance du 1^{er} mars 2013
- - - - -

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 18
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23 février 2013
Date d'affichage : 23 février 2013

Présents : Mesdames Sophie BEAL , Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT ,Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Monsieur François DELARBRE à Madame Claude-Marie MARTIN,
- Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Marcel FRECHET,

Absents : : Madame Lucie BOUCHARDON et Monsieur Lilian GAILLARD;

Secrétaire de séance : Monsieur Yohan BLANCHARD

Le vendredi 1^{er} mars deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Yohan BLANCHARD.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1er février 2013

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2013.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu, de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2013.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AZ 208, 16 rue Simon Vialet
 - AE 407 – 418 , sis « la Béragère »
 - AR 669 – AR 675, lieu-dit « Tacanet »
 - AR 668 - AR 676, lieu-dit « Tacanet »

Le conseil municipal en prend acte.

4. Admission en non-valeur

Madame le maire présente au conseil municipal des états de produits irrécouvrables transmis pour admission en non-valeur par le Trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de deux cent soixante- dix- neuf euros soixante -deux centimes (279,62 €) au vu des états établis par le Trésor public en date du 20 septembre 2012.

5. Maîtrise d'œuvre temporaire pour les travaux d'éclairage public et de télécommunication du Lac aux Ramiers

Madame le Maire présente au conseil municipal l'Avant-Projet Sommaire (lac aux ramiers) pour :

- Les travaux d'alimentation du réseau électrique,
- Les travaux d'infrastructures d'éclairage public,
- Les travaux d'enfouissement du réseau télécom.

Sur estimations, le coût total des travaux s'élèverait à 84 882.78€.

Pour la part de la collectivité :

- 11 323.53€ H.T.(25% du montant H.T.) payable au S.D.E. sur 10 ans pour l'alimentation du réseau électrique ;
- 10 446.74 € TTC pour l'éclairage public, possibilité de demande de subvention à hauteur de 4 367.36 € ;
- 20 264.25 € pour l'infrastructure du réseau France Télécom.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet sommaire ;
- autorise Madame La maire à déléguer la maîtrise d'œuvre temporaire pour les travaux d'éclairage public et de télécommunication pour la parcelle AP173 au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

6. Avenant des travaux associé à la vidange du Lac des Ramiers

Madame le Maire propose la signature de l'avenant n°1 concernant les travaux associés à la vidange du lac, pour un montant de 54 775.58 € HT soit :

- Les travaux permettant l'alimentation en eau potable de la plage ;
- La réalisation des travaux de consolidation de la digue aval suite aux recommandations de Géo+ de septembre 2012, à la suite de la vidange ;
- La remise en état de l'allée principale, rive droite.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider ces nouveaux travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les nouveaux travaux,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise titulaire du marché des travaux associés à la vidange du lac aux ramiers et tout autre document permettant de mener à bien ce dossier.

7. Habilitation du Centre de Gestion de l'Ardèche pour mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « risques statutaires »

Madame le Maire indique que le contrat avec SOFCAP /CNP ASSURANCES garantissant les « Risques statutaires » à l'égard du personnel communal (décès, invalidité et accidents imputables ou Non au service) arrive à son terme le 31 décembre 2013.

Il est proposé de confier au Centre de Gestion, le soin de lui déléguer la passation d'un contrat D'assurance groupe couvrant les obligations statutaires après mise en concurrence. La Commune se garde la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat si les Conditions obtenues ne convenaient pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde le soin de déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'Assurance Groupe couvrant les obligations statutaires.

8. Convention avec Tremplin Insertion Chantier pour l'année 2013

Madame le maire propose de reconduire le partenariat avec Tremplin Insertion Chantiers.

Madame le maire précise qu'il convient de signer la convention avec le Tremplin Environnement et Tremplin Insertion Chantiers pour l'intervention d'une brigade verte pour 5 semaines + 1 semaine (déneigement) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 et que les tarifs d'intervention hebdomadaire d'une équipe de travail s'élève à 1950€ par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de solliciter les services de Tremplin Insertion Chantiers pour une période de six semaines au titre de l'année 2013.

9. Convention de formation professionnelle avec Agroconsult pour un agent de la Commune

Madame le Maire informe que Monsieur Martial MERLAND, Cuisinier à la restauration scolaire a effectué un stage le mercredi 13 février 2013 sous l'intitulé : « les bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective ; stage 3 : le plan de nettoyage et de désinfection » avec l'organisme AGROCONSULT à Tournon Sur Rhône.

Le prix de cette formation s'élève à 180.00€ T.T.C et il convient de signer une convention avec AGROCONSULT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec AGROCONSULT.

10. Convention avec la Région Rhône-Alpes pour une subvention « La Rencontre des Artistes 2012 »

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer l'arrêté attributif de subvention de la Région Rhône Alpes pour un montant de 637.00€ concernant « **La Rencontre des Artistes 2012** »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention de la Région Rhône Alpes.

11. Transfert de compétence SMEOV du SIVOM de Vernoux à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux

Madame le Maire informe le conseil municipal du transfert de la compétence SMEOV à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la modification de ses statuts.

La Communauté de Communes du Pays de Vernoux représente maintenant le territoire au SMEOV, Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, qui a élargi ses compétences pour l'élaboration d'un SCOTT.

Le SVOM de Vernoux représentait jusqu'ici le territoire au SMEOV. Il est demandé aux communes adhérentes d'autoriser le SVOM de Vernoux à transmettre la compétence SMEOV à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le transfert par le SVOM de Vernoux de la compétence SMEOV à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

12. Adhésion des Communautés de Communes du Vinobres et « source de l'Ardèche » au Syndicat Départemental d'Équipement

Madame le maire communique au conseil municipal une délibération du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche ayant pour objet :

- les demandes d'adhésion des Communautés de Communes du Vinobres et « source de l'Ardèche »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- les demandes d'adhésion des Communautés de Communes Vinobres et « source de l'Ardèche » au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

13. Suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet et Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h00(28 /35h)

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur David LIECHTI, Rédacteur Chef à temps complet a été transféré à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux à Temps complet à partir du 1er janvier 2013.

Une procédure de recrutement a été effectuée, et seule la candidature d'un adjoint Administratif Principal de 1ère classe correspond à la fiche de poste recherchée. Le remplacement Prendra effet au 18 mars 2013.

Madame le Maire propose donc la suppression du poste de Rédacteur Chef à temps complet et La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet Pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Madame le Maire précise que l'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité avant la Suppression définitive de ce poste de rédacteur chef à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise :

- la suppression du poste de rédacteur chef à temps complet ;
- la création, à compter du 18 mars 2013, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, échelle 6 de rémunération, de 28 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

- l'inscription au budget de la commune des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant

14. Réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la Réforme des rythmes scolaires mise en œuvre dans le Département de l'Ardèche, pour les écoles élémentaires à la rentrée de septembre 2013.

Cette réforme consiste à passer de huit à neuf demi-journées à l'école. Le temps scolaire est maintenu à vingt-quatre heures, les heures de présence supplémentaires doivent être destinées à des activités périscolaires mise en place par la Commune.

Madame le Maire ouvre le débat et propose au Conseil Municipal de reporter ou non la réforme à la rentrée de 2014.

Devant les difficultés rencontrées pour mettre en place un Projet éducatif territorial pour la rentrée 2013, le Conseil Municipal propose de construire ce projet avec toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux avant la fin de l'année 2013, pour la rentrée 2014.

Une commission sera mise en place pour l'élaboration de ce PET composée d'élus, d'enseignants et de parents volontaires, sous la présidence de Marcel FRECHET, adjoint chargé des affaires scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reporter la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Prochain conseil municipal le vendredi 29 mars 2013 à 20h15.

Levée de séance à 22h15.